

Département
de l'Aveyron



Commune de
Saint-Rome-de-Tarn

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 23 MAI 2020
à 19 heures

Présents : ARLÈS Jacques – GELY Marc - MANCINO Francis - BONAMI Nicolas -- LADAME Alain – HERBAUT Frédéric - DURAND PAUTE Nathalie – FRAYSSE Didier – GERBAUD Corinne – GAYRAUD François – DELTOUR Arnaud – VALETTE Emilie – ROUQUETTE Emmanuel – JEANJEAN Frédéric – GUTIERREZ Antoine.

Etait présente : Georgette VERNHET, secrétaire.

Désignation d'un secrétaire de séance : Alain LADAME

Président de séance, Mr MANCINO Francis assisté du plus jeune Conseiller municipal Emilie VALETTE.

Intervention de Mr MANCINO Francis :

Je souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Municipaux.

Mr MANCINO Francis explique le déroulement de ce Conseil Municipal

1-Election du Maire

Jacques ARLÈS se présente

Résultat du vote : 14 voix POUR - 1 BLANC

2-Détermination du nombre d'Adjoints

Mr Jacques ARLÈS propose au Conseil la nomination de 4 adjoints.

Résultat du vote 15 voix POUR

3-Election des Adjoints

Election du 1^{er} Adjoint :

Mr MANCINO Francis est élu au premier tour par **14 voix POUR - 1 BLANC**

Election du 2^{eme} Adjoint :

Mr LADAME Alain est élu au premier tour par **14 voix POUR - 1 BLANC**

Election du 3^{eme} Adjoint :

Mr HERBAUT Frédéric est élu au premier tour par **13 voix POUR - 2 BLANCS**

Election du 4^{eme} Adjoint :

Mr GÉLY Marc est élu au premier tour par **14 voix POUR - 1 BLANC**

4-Lecture de la Charte de l'élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu local.

5-Délégations du Conseil Municipal au Maire

Mr le Maire donne connaissance des 29 délégations que le conseil peut donner au Maire
Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal approuve et donne délégation au Maire pour ces 29 points.

14 voix POUR

6-Délibération fixant le montant des indemnités

Le Conseil Municipal doit fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints :

Maire : 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
1^{er} Adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
2^{ème} Adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
3^{ème} Adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
4^{ème} Adjoint : 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de la Commune.

Les nouveaux taux seront appliqués à compter du 01 Juin 2020.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les indemnités, **15 voix POUR**

7-Questions diverses

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est terminée à 20 heures 30.

Le Maire
Jacques ARLÈS

